

Du 21^{er} Janvier an mil huit cent cinquante-quatre, à neuf heures 1/2 du soir

ACTE DE MARIAGE de Ondre benezet Pequin
Age de 19 ans 1/2
Profession de cultivateur
Domicilié à la Grande

Pequin
Ondre benezet
celle-ci
Marguerite Armande

Et de Marguerite Armande fille de Olléque (Sommaire)
Age de 19 ans
Profession de cultivateur
Domiciliée à la Grande

Les actes préliminaires sont : la publication de mariage faite par nos soins
approuvée le 19 Janvier 1854

Acte de mariage en forme qui est lisible et compris, lequel date de
ce jour et sera validé par l'assistance de nos autres officiers

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public
ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les
droits et les devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les témoins
ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date de
de mois de mil huit cent cinquante pendant
Notaire de département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Armande fille de
Olléque & d'André Ondre benezet Pequin
En présence de Louis Louis Pequin domicilié à Vouziers
département de la Sarre âgé de 19 ans 1/2
Profession de cultivateur

De Louis Louis Pequin domicilié à la Paix
département de la Sarre âgé de 19 ans 1/2
Profession de cultivateur

De Louis Louis Pequin domicilié à la Paix
département de la Sarre âgé de 19 ans 1/2
Profession de cultivateur

Et de Louis Louis Pequin domicilié à la Paix
département de la Sarre âgé de 19 ans 1/2
Profession de cultivateur

Après quoi, moi Louis Louis Pequin, Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,
et les témoins, le jour même que le mariage a été célébré, et les futurs époux ont déclaré n'en
avoir ni l'un ni l'autre.

Louis Girard Corty
Pierre Cotton
Louis Louis Pequin